
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 19 janvier 2021 à compter de 17 h par vidéoconférence, considérant les mesures gouvernementales relatives au contexte de COVID-19, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le substitut Michel Lamoureux
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 17 h01.

2021-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 15 décembre 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020 soit adopté avec les modifications aux résolutions 2020-R-AG387 et 2020-R-AG388.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-R-AG003

Autorisation – Recherche de prix et octroi de contrat – Plans et devis pour la construction des kiosques d'information touristique à Low et Grand-Remous

Considérant le projet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de construire des kiosques d'information touristique à Low et Grand-Remous;

Considérant qu'une recherche de prix doit être lancée pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis dans ce dossier;

Considérant la volonté du Conseil de démarrer rapidement ce projet, un appel d'offres pour la construction de ces kiosques devant suivre le dépôt des plans et devis;

Considérant qu'une recherche de prix pourrait être lancée par le service de génie municipal auprès de deux fournisseurs, comme prévu au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC (2019-335) et qu'un contrat pourrait être octroyé par la direction générale au plus bas soumissionnaire conforme, pour entérinement ultérieur par le Conseil;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 13 janvier 2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le service de génie municipal de la MRC à lancer une recherche de prix pour la préparation des plans et devis pour la construction des kiosques d'information touristique à Low et à Grand-Remous et d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme suite à la recherche de prix réalisé, pour entérinement à une séance ultérieure par le Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG004

Autorisation d'embauche – Embauche d'un(e) technicien(ne) en administration au service de l'environnement de la MRC

Considérant le processus de dotation réalisé suite à la création du poste de technicien en administration au service de l'environnement de la MRC;

Considérant les entrevues et examens réalisés par le comité de sélection;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale, à l'occasion de la rencontre tenue le 13 janvier 2021, d'autoriser l'embauche du candidat retenu au poste de technicien en administration suite au processus de sélection réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'embauche du candidat retenu par le comité de sélection au poste de technicien en administration, aux conditions de travail en vigueur à la MRC, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG005

Autorisation d'embauche – Embauche d'un ingénieur coordonnateur au service de génie municipal de la MRC

Considérant le processus de dotation réalisé suite à l'annonce du départ de l'ingénieur coordonnateur en poste au service de génie municipal de la MRC;

Considérant qu'un processus de présélection et de sélection a été mis en place suite à la réception de candidatures à ce poste;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale, à l'occasion de la rencontre tenue le 13 janvier 2021, d'autoriser l'embauche du candidat retenu au poste d'ingénieur coordonnateur suite au processus de sélection réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'embauche du candidat retenu par le comité de sélection au poste d'ingénieur coordonnateur, aux conditions de travail en vigueur à la MRC, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG006

Autorisation d'embauche et nomination de madame Chantal Rondeau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant le processus de sélection réalisé pour doter le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau suite à la démission de l'ancienne titulaire;

Considérant les entrevues réalisées par le comité de sélection, les examens réalisés et l'analyse des résultats obtenus, conformément au profil et compétences recherchés;

Considérant que suite à ce processus de sélection, la candidature de Mme Chantal Rondeau a été retenue et recommandée par le comité de sélection pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que des discussions sont actuellement en cours avec la candidate retenue quant aux conditions de travail qui seront déterminées contractuellement;

Considérant l'entrée en fonction de Mme Rondeau prévue le 3 février 2021;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 13 janvier 2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Joselyne Lyrette, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'embauche et la nomination de madame Chantal Rondeau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, avec tous les droits et responsabilités qui en découlent, aux conditions de travail à intervenir avec la candidate retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG007

Nomination provisoire de madame Chantal Rondeau à titre de représentante de la MRC au sein de certains conseils d'administration et comités externes

Considérant la nomination de Mme Chantal Rondeau à titre de directrice générale de la MRC;

Considérant la participation de la précédente directrice générale de la MRC au sein de certains conseils d'administration et comités externes, à titre de représentante de la MRC;

Considérant que la participation à ces comités sera étudiée suite à cette nouvelle nomination et que des résolutions seront ultérieurement adoptées par le Conseil de la MRC pour y confirmer la nomination de la nouvelle directrice générale de la MRC;

Considérant que dans l'attente de ces résolutions, la participation de Mme Chantal Rondeau serait souhaitée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux conseils d'administration et comités externes sur lesquels siégeait la précédente directrice générale de la MRC.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer Mme Chantal Rondeau à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux conseils d'administration et comités externes sur lesquels siégeait la précédente directrice générale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG008	Modification de résolutions – Nouvelle signataire – Directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant la nomination de Mme Chantal Rondeau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; Considérant l'adoption de résolutions, préalablement à cette nomination, autorisant la signature de différents documents pour et au nom de la MRC (ententes, conventions...) par la précédente directrice générale de la MRC; Considérant que ces documents, non signés en date du 19 janvier 2021 ou devant être modifiés postérieurement à cette date, le seront par la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, Mme Chantal Rondeau. En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier les résolutions autorisant la précédente directrice générale de la MRC à signer des documents pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de la remplacer par Mme Chantal Rondeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-R-AG009	Autorisation – Acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins pour la directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour Mme Chantal Rondeau, directrice générale de la MRC, avec une limite de crédit de 10 000 \$. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-R-AG010	Autorisation de signature des effets bancaires et abrogation de résolutions antérieures Considérant que les effets bancaires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau doivent être signés, suite à leur approbation par le Conseil de la MRC; Considérant que ces effets bancaires doivent obligatoirement comporter au moins deux signatures, soit celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé. En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau abroge les résolutions 2012-R-AG157, 2013-R-AG330, 2017-R-AG343, 2020-R-AG178 et : 1. Abroge toute autre résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau; 2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO : - Madame Chantal Lamarche, préfète, ou Monsieur Alain Fortin, préfet suppléant (personnes élues); - Madame Chantal Rondeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, ou Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles (membres du personnel autorisés); Pour autant que les effets bancaires susmentionnés comportent obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG011

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d’Emploi d’été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l’entremise du programme Emplois d’été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l’obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l’été 2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l’initiative Emploi d’été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l’aide financière pour l’embauche d’étudiants à l’été 2021.

Il est également résolu d’autoriser madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles, à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toute documentation et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la MRC et à procéder à l’embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-R-AG012

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021, totalisant un montant de 856 142,35 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG013

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 décembre au 19 janvier 2021, totalisant un montant de 306 598,68 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG014

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 janvier 2021

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 janvier 2021 totalisant un montant de 223 738,18 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG015

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 janvier 2021

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyée par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 janvier 2021 totalisant un montant de 7 979,19 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Claude-Ann Langevin, directrice des ressources matérielles, humaines et financières de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus

excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Claude-Ann Langevin
Directrice des ressources matérielles, humaines et financières

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-R-AG016

Autorisation – Commande de bacs bruns et de mini-bacs de cuisine supplémentaires

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a compétence sur l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire, incluant les cinq (5) territoires non organisés administrés par le Conseil, à l'égard du traitement et de la collecte de l'ensemble des matières résiduelles en vertu du Règlement 2019-336 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »;

Considérant que la compétence pour la collecte des matières organiques relève quant à elle des municipalités locales;

Considérant le démarrage du projet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de traitement par compostage de la matière résiduelle organique issue d'une troisième voie de collecte, dès janvier 2021;

Considérant que pour permettre la réalisation de ce projet, la MRC a effectué une première commande de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte de la matière organique;

Considérant que des bacs supplémentaires doivent être commandés par la MRC afin de terminer la livraison des bacs à tous les contribuables;

Considérant que les municipalités locales auront besoin d'un inventaire de bacs supplémentaires afin d'assurer le service de collecte à leurs citoyens;

Considérant la recommandation du comité environnement lors de sa rencontre du 7 janvier 2021 à cet effet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le service de l'environnement de la MRC a effectué une commande des bacs bruns et de mini-bacs de cuisine supplémentaires, selon les besoins identifiés par les municipalités. Il est également résolu que les frais relatifs à ces commandes supplémentaires soient facturés aux municipalités, pour les bacs ainsi commandés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG017

Autorisation – Acquisition de boîtes pour le recyclage des masques jetables

Considérant le contexte exceptionnel lié à la pandémie COVID-19;

Considérant la grande utilisation de masques jetables en lien avec cette situation, notamment dans le milieu de la santé et le milieu scolaire;

Considérant l'enjeu environnemental lié à l'utilisation et la disposition de cet équipement de protection individuel;

Considérant la recommandation du comité environnement lors de sa rencontre du 7 janvier 2021 dans ce dossier.

Modifiée par
2021-R-AG099
16 mars 2021

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice par intérim du Service de l'environnement à acquérir, suite à une recherche de prix effectuer à cet effet, deux boîtes pour le recyclage des masques jetables lesquelles seront disposées à des endroits stratégiques sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2021-R-AG018

Route touristique de l'Eau Vive (REV) – Adoption du Guide des normes de signalisation

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille, en collaboration avec Tourisme Outaouais, à l'implantation d'une Route touristique sur son territoire sous la thématique « Route de l'Eau-Vive » (REV);

Considérant que le projet a fait l'objet de plusieurs présentations au Conseil de la MRC et que celui-ci a adopté des résolutions d'engagement et d'appui au projet (2019-R-AG020, 2020-R-AG385);

Considérant que la MRC, dans le plan d'affaires de la REV, a proposé un tracé, un nom et un pictogramme;

Considérant que des normes de signalisation uniforme doivent être mises en place par les municipalités et qu'un Guide à cet effet a été recommandé par le comité de gestion de la Route touristique de l'Eau Vive;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Guide des normes de signalisation pour la Route de l'Eau Vive et de demander aux municipalités locales de son territoire d'appliquer les normes incluses à ce Guide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG019

Demande aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Adoption d'une résolution d'engagement envers le projet de Route touristique de l'Eau Vive sur le territoire de la MRC

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille, en collaboration avec Tourisme Outaouais, à l'implantation d'une Route touristique sur son territoire sous la thématique « Route de l'Eau-Vive » (REV);

Considérant que le projet a fait l'objet de plusieurs présentations au Conseil de la MRC et que celui-ci a adopté des résolutions d'engagement et d'appui au projet (2019-R-AG020, 2020-R-AG385);

Considérant que la MRC, dans le plan d'affaires de la REV, a proposé un tracé, un nom et un pictogramme, lesquels ont également été accueillis favorablement par les municipalités locales de la MRC;

Considérant que des mises à niveau sont nécessaires dans les municipalités de la MRC, pour différents attraits identifiés, préalablement au dépôt du dossier de la REV;

Considérant que le comité de gestion de la REV a recommandé au Conseil qu'une résolution d'engagement au projet de la REV soit adoptée par les municipalités locales de la MRC;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander aux municipalités locales de la MRC d'adopter une résolution d'engagement envers le projet de Route touristique de l'Eau Vive sur le territoire de la MRC, afin d'appuyer la MRC et Tourisme Outaouais dans leurs démarches auprès du Comité de signalisation des routes et des circuits touristiques et de confirmer la réalisation des mises à niveau identifiées pour chacune des municipalités.

Il est également résolu de demander aux municipalités locales de faire parvenir copie de la résolution d'engagement ainsi adoptée à la MRC au plus tard le 16 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG020

Autorisation – Signature de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023

Considérant que la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

Considérant que le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 vise à développer des systèmes bioalimentaires durables en Outaouais;

Considérant que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 126.3 de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Considérant que l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 a pour objectif de soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs du Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 et des plans de développement de la zone agricole des MRC de l'Outaouais;

Considérant que par le biais de l'entente proposée, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais;

Considérant que la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a été identifiée comme étant le fiduciaire de l'Entente;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer l'Entente sectorielle bioalimentaire - Outaouais 2020-2023 et qu'une aide financière annuelle de 15 000 \$ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de l'Entente soit versée à la TAO par l'entremise du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG021

Appui à la demande présentée par Loisir Sport Outaouais dans le cadre du Programme de développement touristique de l'Outaouais et contribution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Portail « Outaouais plein air »

Considérant que la demande présentée par Loisir sport Outaouais dans le cadre du Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) pour l'optimisation et la bonification du portail « Outaouais plein air »;

Considérant que ce projet fait partie du Plan d'action en plein air (PAPA-O) et qu'il est issu d'une réflexion régionale de la participation des membres de la Table plein air;

Considérant que le portail a été identifié comme outil essentiel dans la structuration de l'offre en plein air par la Table régionale;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre de la Table Plein air depuis sa création en 2012 et y participe activement;

Considérant l'importance de faire connaître les infrastructures de plein air situées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et que ce portail permet une telle promotion;

Considérant que dans le cadre de la demande présentée au PDTO, une contribution financière des différents partenaires est également sollicitée;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, madame la conseillère, appuyée par monsieur (madame) le conseiller xxx, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la demande présentée par Loisir sport Outaouais dans le cadre du Programme de développement touristique de l'Outaouais pour l'optimisation et la bonification du portail «Outaouais plein air» et de confirmer la participation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à ce projet, pour un montant de 500 \$ en argent ainsi qu'une contribution en ressources humaines équivalente à 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG022

Autorisation – Signature de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Modifiée par
2021-R-AG262
24 août 2021

Considérant que l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État présentée par le gouvernement du Québec vient remplacer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État actuellement en vigueur jusqu'au 31 mars 2021;

Considérant qu'une entente de principe sur la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état a été ratifiée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 8 septembre 2020;

Considérant que cette entente prévoit la création d'un comité de suivi qui étudiera notamment l'évaluation des coûts de revient, afin de déterminer le partage équitable des revenus générés par les droits fonciers et l'exploitation du sable et gravier;

Considérant que l'entente de principe ratifiée par la FQM, le MERN et le MAMH est d'une durée de 18 mois;

Considérant que suite à cette entente de principe, le gouvernement a adopté, le 25 novembre 2020, le décret 1255-2020 concernant l'approbation d'un programme relatif à une délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en faveur des MRC;

Considérant que suite à ce décret, un projet d'entente locale a été soumis à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'analyse positive de ce projet d'entente par le service de la gestion du territoire de la MRCVG, en recommandant cependant la signature de cette entente pour une période de dix-huit mois et non de 5 ans, comme soumis, afin de s'arrimer avec les délais de l'entente provinciale;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement et de développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D'accepter** tous les termes, les engagements, les obligations et les modalités qui sont prévus à l'*Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* pour une période de 18 mois, permettant ainsi une échéance identique à l'entente de principe intervenue entre la FQM, le MAMH et le MERN;
- **D'autoriser** Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, à signer l'*Entente sur la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG023

Appui à la MRC de Maskinongé – Demande au ministère des Transports du Québec afin d'accélérer les décaissements immédiats des sommes accordées pour le transport collectif des personnes

Considérant la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Maskinongé, sollicitant l'appui des MRC du Québec relativement aux décaissements des sommes accordées pour le transport collectif des personnes par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que les demandes présentées par la MRC de Maskinongé s'appliquent également pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, qui appuie financièrement le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'importance de maintenir le service et le développement de transport en région, afin de répondre aux besoins de la population de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'il demeure essentiel, pour ce faire, que les décaissements réalisés par le MTQ pour le transport collectif en milieu rural soient réalisés sans délai;

Considérant que les MRC, à titre d'organismes de proximité, ne devraient pas avoir à supporter les conséquences des délais administratifs du MTQ pour le versement des sommes dues aux organismes de transport;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Carole Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Maskinongé afin :

- **De demander** au ministère des Transports du Québec de mettre en priorité le versement des sommes dues aux MRC pour l'exercice financier 2019 et 2020, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif;
- **De demander** au ministère des Transports du Québec d'accélérer le processus administratif des demandes ainsi que le décaissement des sommes accordées, dans le cadre des programmes d'aide financière pour le transport collectif de personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG024

Appui à la MRC du Granit – Pression auprès du CRTC et des télécommunicateurs : 5G versus cellulaire en région

Considérant la résolution adoptée par le Conseil de la MRC du Granit, sollicitant l'appui des MRC du Québec relativement à l'offre de téléphonie cellulaire offerte en région;

Considérant que le territoire de la majorité des municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est également très mal desservi par le réseau de téléphonie cellulaire des télécommunicateurs;

Considérant que les télécommunicateurs canadiens desservant le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne remplissent également pas leur devoir contractuel de desservir adéquatement la population en ce qui concerne le signal cellulaire;

Considérant qu'en cas d'accident, de malaise subit ou autre urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable du réseau cellulaire pour les services d'incendie, d'ambulance et de police;

Considérant que les télécommunicateurs investissent massivement depuis quelques années et augmentent actuellement leurs investissements dans la technologie 5G en milieu urbain, alors que les réseaux sont déficients en milieu rural;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution adoptée par le Conseil de la MRC du Granit afin de demander au CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadiens et québécois que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Monsieur le conseiller Ronald Cross demande de l'information concernant la disponibilité de place en garderies dans la MRC. Madame la préfète mentionne que monsieur le ministre Mathieu Lacombe est responsable du dossier et que de nouvelles ouvertures seraient prévues prochainement sur le territoire val-gatinois.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-R-AG025

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.